

Irak : Peshmerga dans la région du GRK

Renseignement de l'Analyse-pays de l'OSAR

Berne, le 7 janvier 2019

Impressum

Editeur

Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR)
Case postale, 3001 Berne
Tél. 031 370 75 75
Fax 031 370 75 00
E-mail : info@osar.ch
Internet : www.osar.ch
CCP dons : 10-10000-5

Version disponible en français et allemand

COPYRIGHT

© 2019 Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), Berne

Copies et impressions autorisées sous réserve de la mention de la source

Sommaire

1	Introduction	4
2	Contexte	4
2.1	Structure des services de sécurité kurdes	5
2.1.1	Peshmerga	5
2.1.2	Unités spéciales	7
2.1.3	Police	7
2.1.4	Service de renseignement / Asayish	7
2.2	Pas de procédures standardisées	7
2.3	Difficultés de financement et pertes territoriales	8
3	Recrutement	8
4	Désertion	11

Ce rapport repose sur des renseignements d'expert-e-s et sur les propres recherches de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR). Conformément aux standards COI, l'OSAR fonde ses recherches sur des sources accessibles publiquement. Lorsque les informations obtenues dans le temps imparti sont insuffisantes, elle fait appel à des expert-e-s. L'OSAR documente ses sources de manière transparente et traçable, mais peut toutefois décider de les anonymiser, afin de garantir la protection de ses contacts.

1 Introduction

Le présent document a été rédigé par l'analyse-pays de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) à la suite d'une demande qui lui a été adressée. Il se penche sur les questions suivantes :

1. Comment les Peshmerga sont-ils recrutés ?
2. Quelles sont les peines prévues en cas de désertion ?

L'analyse-pays de l'OSAR observe les développements en Irak depuis plusieurs années.¹ Sur la base de ses propres recherches ainsi que de renseignements transmis par des expert-e-s externes, elle apporte les réponses suivantes aux questions ci-dessus.

2 Contexte

Peshmerga : combattant-e-s des partis kurdes dans la région du GRK. « Peshmerga » signifie en kurde « ceux qui font face à la mort ». L'origine des Peshmerga remonte à l'époque de l'Empire ottoman ; vers 1890, le mouvement indépendantiste kurde a vu le jour, dont le bras armé était appelé « Peshmerga ». Aujourd'hui, les Peshmerga de la région du gouvernement régional kurde (région du GRK) en Irak sont les soldat-e-s réguliers/ères des deux partis kurdes Parti démocratique du Kurdistan (PDK) et Union patriotique du Kurdistan (UPK).²

Division des forces militaires kurdes entre PDK et UPK. La division entre le PDK et l'UPK a eu lieu après la répression du soulèvement kurde de 1974 à 1975, lorsque, mécontentes, des factions du PDK se sont séparées et ont fondé l'UPK. C'est ainsi que s'est produite la séparation des Peshmerga armés entre les deux parties, en vigueur encore aujourd'hui.³ La région du GRK est divisée selon les territoires des deux parties : le PDK contrôle les provinces d'Erbil et de Dohuk, l'UPK celle de Sulaimaniya.⁴

Echec d'unification. L'unification des forces militaires kurdes est à l'ordre du jour des deux partis kurdes depuis l'obtention de l'autonomie kurde du régime Baasiste irakien en 1991. Après avoir mené des guérillas séparées contre le régime irakien et entre eux dans les années 1970 et 1980, le PDK et l'UPK ont convenu en 1992 d'unir leurs unités de Peshmerga.

¹ www.osar.ch/pays-dorigine.html.

² SRF International, Die Peshmerga: Ihre Freunde, ihre Feinde, ihr Traum, 2 septembre 2014 : www.srf.ch/news/international/die-peshmerga-ihre-freunde-ihre-feinde-ihtr-traum.

³ Clingendael/Feike Fliervoet, Fighting for Kurdistan? mars 2018, p. 12 : www.clingendael.org/sites/default/files/2018-03/fighting-for-kurdistan.pdf.

⁴ Danish Immigration Service/Landinfo (Norwegian Country of Origin Information Center), Northern Iraq: Security situation and the situation for internally displaced persons (IDPs) in the disputed areas, incl. possibility to enter and access the Kurdistan Region of Iraq (KRI), 5 novembre 2018 : www.ecoi.net/en/file/local/1450541/1226_1542182184_iraq-report-security-idps-and-access-nov2018.pdf.

Cependant, la guerre fratricide entre les deux partis à partir de 1994 a empêché cette union.⁵ La volonté d'unification a été affirmée une nouvelle fois dans l'accord de paix de 1998. Afin de s'assurer que les Etats-Unis renouvellent leur soutien, les unités du PDK et de l'UPK ont en outre été réunies au sein de *Regional Guard Brigades*. Par ailleurs, afin de faire avancer cette unification, le *Ministry of Peshmerga Affairs* a été créé en 2010. En juillet 2014, après la conquête de Mossoul par l'« Etat islamique » autoproclamé et son avancée vers Erbil, le parlement kurde a à nouveau exigé l'unification des troupes Peshmerga. Toutefois, à ce jour, les différentes unités de Peshmerga restent divisées entre les deux partis. Même les unités qui sont intégrées au *Ministry of Peshmerga Affairs* se sentent principalement responsables devant leur parti respectif.⁶

Peshmerga indépendants du gouvernement central irakien. La région du GRK est reconnue par la constitution irakienne de 2005 comme une région fédérale dotée d'autorités propres. L'article 117 stipule que les unités fédérales sont responsables de la mise en place de leurs forces de sécurité et de la police ainsi que de la sécurité des frontières de leurs territoires, ce qui confère aux Peshmerga un statut juridique de forces de sécurité de la région du GRK. Depuis lors, les Peshmerga jouissent d'un statut officiel de forces de sécurité tant au niveau national qu'au niveau international et opèrent au niveau régional indépendamment des forces de sécurité irakiennes. Le ministère irakien de la défense n'a donc aucun contrôle sur les Peshmerga.⁷ Selon la loi n° 5 de 2009, les Peshmerga sont la force militaire officielle dans la région du GRK et les partis politiques ne sont pas autorisés à diriger leurs propres milices ou armées privées.⁸

2.1 Structure des services de sécurité kurdes

2.1.1 Peshmerga

En raison de l'échec presque total des tentatives d'intégration des Peshmerga au sein du *Ministry of Peshmerga Affairs*, seules 14 brigades, les *Regional Border Guards*, sont aujourd'hui réunies sous ce ministère.⁹ Les deux principaux partis continuent donc à disposer de leurs propres appareils de sécurité, qui sont subordonnés à leurs bureaux respectifs. L'UPK et le KDP contrôlent respectivement les 70^e et 80^e brigades Peshmerga.¹⁰ Celles-ci sont placées sous le contrôle des deux partis, en fonction de la région : Le KDP est responsable des zones au nord et de la frontière avec la Syrie et compte environ 50 000 combattant-e-s,

⁵ Durant cette guerre, le PDK a coopéré avec Saddam Hussein, l'UPK avec l'Iran. Clingendael/Feike Fliervoet, *Fighting for Kurdistan?* Mars 2018.

⁶ Carnegie Middle East Center/Mario Fumerton und Wladimir van Wilgenburg, *Kurdistan's political armies: the challenge of unifying the peshmerga forces*, 16 décembre 2015, p. 1-3 : <http://carnegie-mec.org/2015/12/16/kurdistan-s-political-armies-challenge-of-unifying-peshmerga-forces/in5p>.

⁷ Clingendael/Feike Fliervoet, *Fighting for Kurdistan?* MARS 2018, p. 15 ; Danish Immigration Service/Landinfo (Norwegian Country of Origin Information Center), *Northern Iraq: Security situation and the situation for internally displaced persons (IDPs) in the disputed areas, incl. possibility to enter and access the Kurdistan Region of Iraq (KRI)*, 5 novembre 2018.

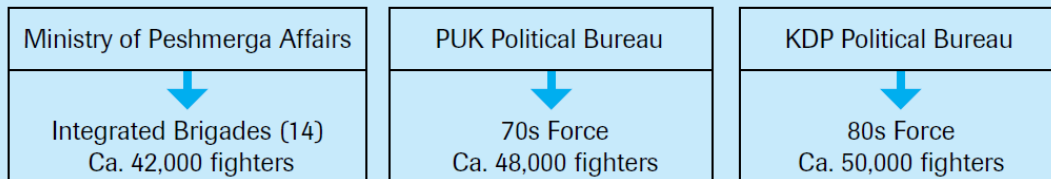
⁸ European Asylum Support Office, *Iraq Actors of Protection*, novembre 2018, p. 75 : www.ecoi.net/en/file/local/1453318/1226_1543937843_iraq-actors-of-protection-2018.pdf.

⁹ Carnegie Middle East Center/Mario Fumerton und Wladimir van Wilgenburg, *Kurdistan's political armies: the challenge of unifying the peshmerga forces*, 16 décembre 2015, p. 3.

¹⁰ US Department of State, *Country Report on Human Rights Practices 2017 - Iraq*, 20 avril 2018 : www.ecoi.net/de/dokument/1430110.html.

alors que l'UKP contrôle les zones au sud et la frontière avec l'Iran avec environ 48 000 combattant-e-s.¹¹

Box 2 Current structure of the Peshmerga forces



Source : Clingendael, mars 2018¹²

Peshmerga placés sous le contrôle du ministère de l'intérieur en tant que forces de police militarisée. Il existe également d'autres unités de Peshmerga contrôlées par le ministère de l'intérieur et opérant en tant que forces de police militarisées. Il s'agit des unités *Zeravani*, qui relèvent du KDP, et de la *Emergency Force*, qui relève de l'UPK. Ces brigades de Peshmerga ont été particulièrement actives, notamment dans la lutte contre l'« Etat islamique » (EI) autoproclamé. Toutes deux ont combattu au front dans leurs zones respectives¹³ contre l'EI.¹⁴

Peshmerga subordonnés aux hauts fonctionnaires du parti. Les unités de Peshmerga ainsi que les services de renseignement et de lutte contre le terrorisme sont séparés selon les partis et également selon leurs alliances avec des personnalités puissantes des familles Barzani (KDP) et Talabani (UPK).¹⁵ Un rapport du *Carnegie Middle East Center* de 2015 mentionne ainsi le leader de l'UPK, Kosrat Rasul Ali, et sa brigade *Hezekani Kosrat Rasul*, comptant de 2000 à 3000 Peshmerga. Bafel Talabani, l'un des fils du président irakien et chef du parti de l'UPK Jalal Talabani (aujourd'hui décédé), dirige lui aussi sa propre unité antiterroriste au sein de l'UPK. Nechirvan Barzani (PDK), neveu de Masud Barzani et premier ministre de la région du GRK, commande son propre service de sécurité personnelle.

¹¹ Jane's, 'Iraq – Army', 11 juin 2018. In : UK Home Office, Country Policy and Information Note Iraq: Security and humanitarian situation, novembre 2018 : www.ecoi.net/en/file/local/1452010/1226_1542893440_iraq-sec-and-hum-situation-v5-0-nov-2018.pdf; Carnegie Middle East Center/Mario Fumerton und Wladimir van Wilgenburg, Kurdistan's political armies: the challenge of unifying the peshmerga forces, 16 décembre 2015, p. 3.

¹² Clingendael/Feike Fliervoet, Fighting for Kurdistan? Mars 2018, p. 12.

¹³ «The approximately 1,050-kilometer front line (over 650 miles) between Kurdish and Islamic State forces is divided into eight sectors, which are split evenly between the PUK and the KDP.» In: Carnegie Middle East Center/Mario Fumerton und Wladimir van Wilgenburg, Kurdistan's political armies: the challenge of unifying the peshmerga forces, 16 décembre 2015, p. 3.

¹⁴ Carnegie Middle East Center/Mario Fumerton und Wladimir van Wilgenburg, Kurdistan's political armies: the challenge of unifying the peshmerga forces, 16 décembre 2015, p. 3.

¹⁵ Clingendael/Feike Fliervoet, Fighting for Kurdistan? Mars 2018, p. 16.

Jalalal Talabani (UPK) a, lui aussi, dirigé, avec son épouse, deux brigades Peshmerga durant sa présidence.¹⁶

2.1.2 Unités spéciales

Les deux partis disposent également d'unités spéciales. Le PDK contrôle les brigades *Gulan* et *Barzan* avec 6000 combattants, l'UPK contrôle le *Dizha Tiror*, composé de 6000 combattants. Ces unités sont plus lourdement armées que les autres unités Peshmerga.¹⁷

2.1.3 Police

Selon les sources du *European Asylum Support Offices* (EASO), les forces de police sont elles aussi structurées selon les partis politiques. Les forces de police de Dohouk et d'Erbil sont dominées par le PDK et relèvent du ministère de l'intérieur ; dans chacune des deux provinces, une Direction générale en assume la responsabilité. La police de la province de Sulaimaniya est dirigée par l'UPK.¹⁸

2.1.4 Service de renseignement / Asayish

L'*Asayish* est le service de renseignement de la région du GRK. Il est responsable de la sécurité intérieure et coopère avec le ministère de l'intérieur et le ministère de la Justice. L'*Asayish* est responsable de la lutte contre le terrorisme, contre la traite des êtres humains, contre le trafic de drogue, contre le trafic d'armes ainsi qu'en matière de sécurité nationale. Les deux partis disposent également de leurs propres services de renseignement. *Parastin* est le service du PDK, *Zanyari* celui de l'UPK ; les deux branches auraient dû être réunies, mais elles opèrent toujours dans leurs régions respectives.¹⁹

2.2 Pas de procédures standardisées

En raison de la fragmentation politique, il n'existe pas de procédures ou processus standardisés.²⁰ Les directives internes et les processus administratifs diffèrent au sein des différentes unités de Peshmerga. Un officier du PDK a ainsi accepté des combattants occidentaux au

¹⁶ Carnegie Middle East Center/Mario Fumerton und Wladimir van Wilgenburg, Kurdistan's political armies: the challenge of unifying the peshmerga forces, 16 décembre 2015, p. 5.

¹⁷ Office français de protection des réfugiés et apatrides /Division de l'information, de la documentation et des recherches, Les peshmergas - Gardes régionaux de la Région du Kurdistan d'Irak, 29 juillet 2016, p. 5: www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/1607_irq_ft_peshmergas.pdf.

¹⁸ European Asylum Support Office, Iraq Actors of Protection, novembre 2018, p. 75 : https://coi.easo.europa.eu/administration/easo/PLib/Iraq_Actors_of_Protection_2018.pdf.

¹⁹ European Asylum Support Office, Iraq Actors of Protection, novembre 2018, p. 76 ; US Department of State, Country Report on Human Rights Practices 2017 - Iraq, 20 avril 2018 : www.state.gov/documents/organization/277487.pdf; Danish Immigration Service/Landinfo (Norwegian Country of Origin Information Center), Northern Iraq: Security situation and the situation for internally displaced persons (IDPs) in the disputed areas, incl. possibility to enter and access the Kurdistan Region of Iraq (KRI), 5 novembre 2018.

²⁰ European Asylum Support Office, Iraq Actors of Protection, novembre 2018, p. 78.

sein de sa troupe, alors qu'un officier de l'UPK a refusé des volontaires occidentaux.²¹ Les actions de chacune des brigades ne sont souvent pas coordonnées et les unités de Peshmerga reçoivent leurs ordres de la part d'acteurs politiques.²²

2.3 Difficultés de financement et pertes territoriales

Le budget de la défense de la région du GRK représente 17 pourcents du budget total. Ce budget doit couvrir l'ensemble des coûts, y compris ceux de l'*Asayish* et de chaque unité des partis. La région du GRK dépend des paiements de Bagdad, qui vont directement au *Ministry of Peshmerga Affairs* et au ministère kurde de l'intérieur, qui les transmettent aux partis. La détérioration des relations avec Bagdad ces dernières années a entraîné à plusieurs reprises des retards dans le transfert des paiements.²³ Les difficultés de financement ont été exacerbées par la chute des prix du pétrole et par la lutte contre l'EI, qui a accru les coûts.²⁴

Conquête et perte de territoire. Lorsque l'« État islamique » autoproclamé a conquis de vastes zones dans la province de Ninive en 2014, les Peshmerga, qui contrôlaient certaines zones dans cette province, ont dû se retirer. Leur déroute fut telle que les forces armées américaines et iraniennes sont intervenues pour les soutenir. Grâce à l'appui aérien des États-Unis, les Peshmerga sont ainsi parvenus à conquérir d'autres territoires. Le gouvernement de la région du GRK a accru son influence régionale et a pris le contrôle de vastes zones en dehors des frontières préexistantes, dans la province de Ninewa autour de la ville de Mossoul et dans la province de Kirkuk. Après le référendum controversé sur l'indépendance organisé en septembre 2017 dans la région du GRK, l'armée irakienne a repoussé les Peshmerga avec l'aide de milices chiites et, en octobre 2017, ceux-ci ont dû quitter les territoires occupés.²⁵

3 Recrutement

Pas de service militaire obligatoire généralisé. Selon les informations communiquées en mars 2017 par le Secrétaire général du *Ministry of Peshmerga Affairs* à l'Autorité suédoise des migrations (*Migrationsverket*), le service militaire est facultatif pour les Peshmerga et les *Asayish*. Des contrats temporaires régissent les relations de travail.²⁶ L'*Office français de protection des réfugiés et apatrides* décrit que le fort nationalisme de la société kurd-irakienne, ainsi que le prestige social lié au statut de peshmerga, notamment dans le contexte

²¹ Carnegie Middle East Center/Mario Fumerton und Wladimir van Wilgenburg, Kurdistan's political armies: the challenge of unifying the peshmerga forces, 16 décembre 2015, p. 3.

²² European Asylum Support Office, Iraq Actors of Protection, novembre 2018, p. 78.

²³ Carnegie Middle East Center/Mario Fumerton und Wladimir van Wilgenburg, Kurdistan's political armies: the challenge of unifying the peshmerga forces, 16 décembre 2015, p. 5.

²⁴ Office français de protection des réfugiés et apatrides, Division de l'information, de la documentation et des recherches, Les peshmergas - Gardes régionaux de la Région du Kurdistan d'Irak, 29 juillet 2016, p. 8.

²⁵ European Asylum Support Office, Iraq Actors of Protection, November 2018, p. 78; Clingendael/Feike Fliervoet, Fighting for Kurdistan? Mars 2018, p. 5 ; Jane's, Iraq – Army, 11 juin 2018. In: UK Home Office, Country Policy and Information Note Iraq: Security and humanitarian situation, novembre 2018 : www.ecoi.net/en/file/local/1452010/1226_1542893440_iraq-sec-and-hum-situation-v5-0-nov-2018.pdf.

²⁶ Migrationsverket – Autorité suédoise des migrations, Anställning och avslutande av tjänst i peshmergan, 30 juin 2017, p. 1 : www.ecoi.net/en/file/local/1407097/1226_1505137740_170630601.pdf.

de la menace posée par l'EI ont poussé de nombreuses personnes à rejoindre les Peshmerga.²⁷

Conditions de recrutement. Selon les informations fournies par le Secrétaire général du *Ministry of Peshmerga Affairs*, les hommes et les femmes âgés de 18 à 30 ans peuvent se porter candidats. Ils doivent être en bonne santé et avoir fréquenté l'école pendant au moins six ans. Pour les soldats ordinaires et les sous-officiers/ères, des contrats de trois ans sont délivrés, renouvelables pour trois ans. Les officiers/ères doivent avoir fréquenté l'école secondaire ; ils sont couverts par des contrats de cinq ans, renouvelables pour cinq ans. Après quinze ans de service, ils reçoivent une pension.²⁸

L'*Office français de protection des réfugiés et apatrides* indique que, selon ses informations, une personne demandant à servir au sein des Peshmerga doit avoir au moins un parent kurde. Cependant, lors de l'offensive de l'EI de l'été 2014, les conditions de recrutement ont été assouplies. Des combattant-e-s étrangers/ères ont également été recrutés et un programme de formation spécial a été mis en place pour les volontaires étrangers/ères, le programme FRAME (*Peshmerga Foreigner Registration, Assessment, Management and Extraction*).²⁹

Suspicion de recrutement forcé en 2015. Selon *Human Rights Watch*, en janvier 2015, Massoud Barzani, alors président de la région du GRK, a appelé tous les combattants Peshmerga qui ne servaient plus à se réengager. Cet appel a laissé suggérer que le gouvernement avait le pouvoir d'imposer aux combattants Peshmerga une obligation de servir à nouveau.³⁰

Garant. Selon les informations fournies par l'*Autorité suédoise des migrations*, les recrues doivent disposer d'un prêteur ou d'un garant qui puisse se porter garant pour un montant d'environ trois millions de dinars irakiens, soit l'équivalent d'environ 2 500 US dollars.³¹ Si la personne recrutée met fin à sa mission avant la fin du contrat, le garant peut être tenu de payer tout ou partie de cette somme. Pour les candidat-e-s officiers/ères, la garantie s'élève à cinq millions de dinars irakiens.³²

Recrutement des femmes. Des femmes sont également recrutées. L'UPK dispose d'une unité féminine depuis 1996. Cependant, des femmes ont été recrutées plus tôt déjà. En 2015, plus de 500 femmes auraient appartenu à cette unité.³³ Lorsque l'EI a commencé à constituer une menace, les femmes ont alors été envoyées au front. En 2016, 1000 femmes de l'unité *Zeravani* ont reçu une formation militaire de la part de partenaires italiens de la coalition et

²⁷ Office français de protection des réfugiés et apatrides, Division de l'information, de la documentation et des recherches, Les peshmergas - Gardes régionaux de la Région du Kurdistan d'Irak, 29 juillet 2016, p. 10-11.

²⁸ Migrationsverket – Autorité suédoise des migrations, Anställning och avslutande av tjänst i peshmergan, 30 juin 2017, p. 1s.

²⁹ Office français de protection des réfugiés et apatrides, Division de l'information, de la documentation et des recherches, Les peshmergas - Gardes régionaux de la Région du Kurdistan d'Irak, 29 juillet 2016, p. 10-11.

³⁰ Danish Immigration Service, The Kurdistan Region of Iraq (KRI); Access, Possibility of Protection, Security and Humanitarian Situation; Report from fact finding mission to Erbil, the Kurdistan Region of Iraq (KRI) and Beirut, Lebanon, 26 September to 6 October 2015, 12 avril 2016 : www.ecoi.net/file_upload/1226_1460710389_factfindingreportkurdistanregionofiraq11042016.pdf.

³¹ Informations du 30 juin 2017 de l'autorité suédoise des migrations.

³² Migrationsverket – autorité suédoise des migrations, Anställning och avslutande av tjänst i peshmergan, 30 juin 2017, p. 2.

³³ Office français de protection des réfugiés et apatrides, Division de l'information, de la documentation et des recherches, Les peshmergas - Gardes régionaux de la Région du Kurdistan d'Irak, 29 juillet 2016, p. 11.

ont été engagées dans la libération de la ville de Mossoul. Aujourd'hui, les Peshmerga femmes craignent d'être réduites à leur rôle précédent et de devoir assumer leurs anciennes tâches dans les bases militaires et de ne plus être déployées comme combattantes. Depuis la chute de l'EI, les femmes ne sont plus autorisées qu'à travailler dans les bases militaires. Certaines auraient déjà quitté leur unité par manque d'intérêt.³⁴

Formation, temps de travail et rémunération. Il y a deux écoles militaires dans la région du GRK : l'une à Zakho dans la province de Dohuk relevant du PDK et l'autre à Qala Chwalan dans la province de Sulaimaniya relevant de l'UKP. Selon les informations fournies par l'*Office français de protection des réfugiés et apatrides*, il est nécessaire de bénéficier de « connexions » avec l'un de ces partis pour intégrer ces écoles. A Zakho, la formation d'officier est désormais également possible pour les femmes.³⁵

Les heures de travail et les jours fériés varient selon les sources. Dennis Chapman, ancien conseiller militaire dans la région du GRK, indique que les Peshmerga alternent entre deux semaines de travail et deux semaines de vacances. Selon un rapport du *Secrétariat d'État aux migrations* (SEM) et de l'*Autorité finlandaise des migrations* (2012)³⁶, le ratio est de 20 jours de travail pour dix de jours de congé. Ce règlement a été établi en temps de paix, la région du GRK ne disposant pas des ressources financières nécessaires pour financer le logement et la prise en charge de tous les Peshmerga en même temps. En temps de guerre, ce règlement n'est pas respecté : tout le monde est mobilisé en même temps et les vacances sont réduites. Les Peshmerga en vacances sont considérés comme des réservistes.³⁷

Selon le secrétaire général du *Ministry of Peshmerga Affairs* (mars 2017), un soldat Peshmerga gagne au moins 400 dollars américains par mois. Les salaires mensuels les plus élevés atteignent 6000 dollars américains. Selon cette même source, les soldats blessés reçoivent une indemnité supplémentaire, qui peut s'élever jusqu'à 6000 dollars américains en fonction de la blessure et de ses répercussions.³⁸

Clientélisme. Les promotions sont marquées par le clientélisme et dépendent davantage des connexions au sein de l'un des partis que des services réellement rendus. Le clientélisme joue également un rôle important dans le recrutement. Sans appartenir ni à l'UPK ni au PDK, il est difficile d'être recruté.³⁹ Les soldats dits « fantômes » sont un autre phénomène du clientélisme. Il s'agit de soldats dont les noms sont inscrits au registre des salaires, mais qui sont déjà décédés ou qui n'ont jamais existé. Une partie de la solde va aux

³⁴ Washington Institute for Near East Policy, *Peshmerga Female Fighters: From Frontline to Sideline*, 10 octobre 2018 : www.washingtoninstitute.org/fikraforum/view/peshmerga-female-fighters-from-frontline-to-sideline.

³⁵ Office français de protection des réfugiés et apatrides, Division de l'information, de la documentation et des recherches, *Les peshmergas - Gardes régionaux de la Région du Kurdistan d'Irak*, 29 juillet 2016, p. 11-12.

³⁶ Secrétariat d'Etat aux migrations/Finnish Immigration Office, *Report on Joint Finnish-Swiss Fact-Finding Mission to Amman and the Kurdish Regional Government (KRG) Area, May 10-22, 2011*, 1^{er} février 2012 : www.sem.admin.ch/dam/data/sem/internationales/herkunftslaender/asien-nahost/irq/IRQ-ber-factfindingmission-e.pdf.

³⁷ Office français de protection des réfugiés et apatrides, Division de l'information, de la documentation et des recherches, *Les peshmergas - Gardes régionaux de la Région du Kurdistan d'Irak*, 29 juillet 2016, p. 11-12.

³⁸ Migrationsverket – autorité suédoise des migrations, *Anställning och avslutande av tjänst i peshmergan*, 30 juin 2017, p. 2.

³⁹ Office français de protection des réfugiés et apatrides, Division de l'information, de la documentation et des recherches, *Les peshmergas - Gardes régionaux de la Région du Kurdistan d'Irak*, 29 juillet 2016, p. 11.

officiers. Cette pratique est possible parce que le ministère Peshmerga paie les salaires aux partis politiques, qui les transfèrent ensuite aux officiers.⁴⁰

4 Désertion

Dispositions légales concernant la répression de la désertion. Le Code pénal militaire iraquien (2007) définit diverses infractions en lien avec la désertion. Les peines prévues varient fortement : de la peine pécuniaire à la peine capitale. Les personnes passées du côté ennemi encourent par exemple la peine de mort.⁴¹ Le Code pénal pour les forces de sécurité internes (2008) définit également des peines pour les cas d'absence au travail. Il s'agit de peines d'emprisonnement dont la durée varie en fonction de l'absence.⁴² Ces dispositions légales s'appliquent dans tout le pays, mais ne peuvent généralement pas être mises en œuvre.⁴³

Répression de la désertion dans la pratique. Le rapport du *Danish Immigration Service* d'avril 2016 indique que la désertion est passible, selon les circonstances, d'une dissolution du contrat ou d'autres mesures allant jusqu'à la peine de mort. Les personnes interrogées par le *Danish Immigration Service* n'avaient connaissance d'aucune procédure judiciaire pour désertion.⁴⁴ Un rapport publié conjointement en février 2012 par le *Finnish Immigration Service* et le SEM indique qu'il est possible d'intégrer et de quitter librement les unités de Peshmerga. Au moment de la publication du rapport, la désertion ne constituait toutefois pas un thème pertinent. Selon cette même source, pour les Peshmerga de rang inférieur, le retrait ne représente pas un problème. Pour les Peshmerga de haut rang, il est en revanche plus difficile de quitter le service et la désertion peut avoir des conséquences.⁴⁵ Selon le secrétaire général du *Ministry of Peshmerga Affairs*, interrogé par l'*Autorité suédoise des migrations* (mars 2017), le retrait du service militaire et les désertions ne sont généralement pas un problème. En mars 2017, le prélèvement de la garantie financière déposée constituait la seule sanction en cas de retrait illégal du service. Selon cette même source, cette peine pouvait même être levée si la personne pouvait faire valoir des raisons valables telles que la maladie des parents. Selon le Secrétaire général du *Ministry of Peshmerga Affairs*, dans seulement dix pourcents des cas, la somme déposée par le garant a été confisquée. Cette même source ajoute que, en cas de désertion ou de fuite en possession d'une arme à feu, une peine de prison était également possible. Cependant, en cas de restitution de l'arme, la peine était

⁴⁰ Office français de protection des réfugiés et apatrides, Division de l'information, de la documentation et des recherches, Les peshmergas - Gardes régionaux de la Région du Kurdistan d'Irak, 29 juillet 2016, p. 11-12.

⁴¹ Military Penal Code No. 19 of 2007 [Irak]: <https://ihl-databases.icrc.org/applic/ihl/ihl-nat.nsf/xsp/.ibmmodes/domino/OpenAttachment/applic/ihl/ihl-nat.nsf/9C60EDC34C397A53C1257C080040F111/TEXT/Iraq%20-%20Military%20Penal%20Code%20%5bin%20English%5d.pdf>.

⁴² Internal Security Forces Penal Code, 2008, nr 14. <http://gjpi.org/wp-content/uploads/law-14-of-2008-internal-security-forces-penal-law.pdf>.

⁴³ Danish Immigration Service, Landinfo - (Norwegian Country of Origin Information Center), Northern Iraq: Security situation and the situation for internally displaced persons (IDPs) in the disputed areas, incl. possibility to enter and access the Kurdistan Region of Iraq (KRI), 5 novembre 2018 : www.ecoi.net/en/file/local/1450541/1226_1542182184_iraq-report-security-idps-and-access-nov2018.pdf

⁴⁴ Danish Immigration Service, The Kurdistan Region of Iraq (KRI); Access, Possibility of Protection, Security and Humanitarian Situation; Report from fact finding mission to Erbil, the Kurdistan Region of Iraq (KRI) and Beirut, Lebanon, 26 September to 6 October 2015, 12 avril 2016.

⁴⁵ Finnish Immigration Service/Federal Office for Migration (Switzerland), Report on Joint Finnish-Swiss Fact-Finding Mission to Amman and the Kurdish Regional Government (KRG) Area, Mai 10-22, 2011, 1^{er} février 2012 : www.refworld.org/docid/533a82c64.html.

réduite à une peine pécuniaire. En revanche, si la personne avait vendu l'arme, elle risquait l'emprisonnement.⁴⁶

Des sources interrogées par le *Danish Immigration Service* et *Landinfo* estiment que la désertion est difficile pour les membres des services de renseignement kurdes. Toutefois, ces sources n'avaient connaissance d'aucun cas concret de déserteurs sanctionnés au sein de ces services de renseignement.⁴⁷

Augmentation des désertions en 2015. La *österreichische Staatendokumentation* (analyse-pays autrichienne) a constaté en décembre 2015, sur la base de diverses sources, qu'il y avait un nombre inquiétant de combattants Peshmerga déserteurs, selon un conseiller du Ministère des Peshmerga.⁴⁸ Le taux de désertion a augmenté au moment de la prise de pouvoir de l'EI survenue alors que la région du GRK connaissait des problèmes financiers. Surtout pendant la crise budgétaire début 2016, de nombreux Peshmerga sont descendus dans la rue et ont manifesté pour exiger le paiement de leur salaire. Des anciens combattants ont ainsi mis en garde contre un taux de désertion élevé en cas de non-paiement des salaires.⁴⁹ D'autres sources ont également fait état d'une augmentation du taux de désertion, en raison du non-paiement des salaires.⁵⁰

L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) est l'association faitière nationale des organisations suisses d'aide aux réfugiés. Neutre sur le plan politique et confessionnel, elle s'engage pour que la Suisse respecte ses engagements en matière de protection contre les persécutions conformément à la Convention de Genève relative au statut des réfugiés. Les activités de l'OSAR sont financées par des mandats de la Confédération et par des dons de particuliers, de fondations, de communes et de cantons.

Vous trouverez les publications de l'OSAR sur l'Irak ainsi que sur d'autres pays d'origine de requérant-e-s d'asile sous www.osar.ch/pays-dorigine.

La newsletter de l'OSAR vous informe des nouvelles publications. Inscription sous www.osar.ch/newsletter.

⁴⁶ Migrationsverket – autorité suédoise des migrations, Anställning och avslutande av tjänst i peshmergan, 30 juin 2017, p. 2.

⁴⁷ Danish Immigration Service/Landinfo - Norwegian Country of Origin Information Center, Northern Iraq: Security situation and the situation for internally displaced persons (IDPs) in the disputed areas, incl. possibility to enter and access the Kurdistan Region of Iraq (KRI), 5 novembre 2018.

⁴⁸ BFA Staatendokumentation, Anfragebeantwortung der Staatendokumentation zu Irak: Peshmerga: Austritt/Desertion, 7 décembre 2015.

⁴⁹ Reuters, Protests intensify in Iraqi Kurdistan amid economic crisis, 9 février 2016 : www.reuters.com/article/us-mideast-crisis-iraq-protests-idUSKCN0V111X.

⁵⁰ Deutsche Welle, Unpaid peshmerga are voting with their feet, 2 février 2016 : www.dw.com/en/unpaid-peshmerga-are-voting-with-their-feet/a-19020152; Danish Immigration Service, The Kurdistan Region of Iraq (KRI): Access, Possibility of Protection, Security and Humanitarian Situation; Report from fact finding mission to Erbil, the Kurdistan Region of Iraq (KRI) and Beirut, Lebanon, 26 September to 6 October 2015, 12 avril 2016.